

Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault



Trimestriel Janvier 2020 - N°117- 1 €



Villeneuve-lès-Béziers

Samedi 4 avril 2020 : Assemblée Générale de la Fédération

Chasse Pêche

Paci

S

L
L
D
O
E
S

D' H I V E P

Jusqu' à 50 % sur les
vêtements et les chaussures

du 8 janvier au 4 février 2020

Clermont l'Hérault
04 67 96 17 96

Des hauts cantons à la mer,
La Chasse dans l'Hérault

LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-CEDEX
Tél. : 04 67 42 41 55
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Représentant l'Association et
Directeur de la Publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 15 64 46

Impression :
Impact imprimerie
483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc

Commission paritaire : 0724G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos
et des textes interdite

Avec ce numéro :
- Un catalogue Armurerie Sabatier

Ressources graphiques :
Freepik.com, macrovector &
Kjpargeter



Les 22 et 23 octobre derniers, j'ai participé à Paris avec Francis Barthès, Président de commission "Grand Gibier", à une assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs consacrée exclusivement à l'épineux problème des dégâts de sangliers et à leur indemnisation (cf. page 7).

Même si, pour l'instant dans l'Hérault, nous arrivons au prix d'une forte implication de tous (élus, personnel fédéral, responsables de sociétés de chasse) à contenir le volume des dégâts, ce n'est pas le cas dans tous les départements. Dans certaines fédérations, les budgets dédiés à l'indemnisation des dégâts de grand gibier ne suffisent plus à faire face.

Entièrement à la charge des chasseurs, le système actuel, sans lien avec une quelconque responsabilité pour faute, ne peut plus durer. Il avait été instauré dans les années 70, en échange de l'abandon du droit d'affût dont bénéficiaient les agriculteurs pour protéger leurs récoltes.

Mais à l'époque, le tableau national n'était que de 30 000 sangliers. Aujourd'hui il est de 750 000 sangliers. Autrement dit, il a été multiplié par 25 en 50 ans. Et dans le même temps, le nombre de chasseurs est passé de 2,4 millions à 1,1 million.

On peut invoquer différents facteurs concernant cette explosion démographique de *sus scrofa*, tels que l'évolution des milieux qui se referment, des fructifications forestières plus importantes, et peut-être même l'effet du réchauffement climatique... Ce qui est certain, c'est que rien n'arrête la prolifération du sanglier, pas même l'allongement de la période de chasse.

Or, il a été clairement établi qu'en France, environ 30 % du territoire n'est pas ou peu chassé. Alors oui, il faut revoir le système d'indemnisation en l'élargissant à d'autres acteurs. C'est ce qui est ressorti en synthèse de cette assemblée générale de la FNC. Nous aurons probablement l'occasion d'en reparler lors de notre Assemblée Générale qui se tiendra le samedi 4 avril 2020 à Villeneuve-lès-Béziers.

Votre Président, Jean-Pierre Gaillard



Le Président, les membres du Conseil d'Administration
et le personnel de la Fédération vous présentent
leurs meilleurs vœux.

L'Office Français de la Biodiversité opérationnel le 1^{er} janvier 2020

Ce nouvel établissement public à caractère administratif va regrouper les missions, périmètres d'intervention et agents de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).



L'Agence française pour la biodiversité (AFB) avait été créée en 2017, dans une volonté de mutualisation et de simplification administrative.

Elle regroupait l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), l'Établissement public des parcs nationaux, l'Agence des aires marines protégées et le groupement d'intérêt public ATEN, soit environ 1200 agents, dont 900 de l'Onema.

Avec l'ONCFS, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) regroupera 2700 agents dont 1900 agents nommés "inspecteurs de l'environnement" qui travailleront sur le terrain pour protéger la nature et aider au bon développement de la biodiversité.

Deux axes principaux

La lutte contre l'érosion de la biodiversité nécessite un renfort de la politique de protection et de restauration de la ressource en eau

et de la biodiversité à travers deux axes principaux :

1. Replacer les enjeux de politiques environnementales à un niveau territorial, afin de traiter les sources diffuses de pression sur les écosystèmes et de recentrer les actions sur des approches préventives ;
2. Améliorer la coordination des services et opérateurs du ministère afin de faire converger l'action des politiques de l'eau et de celles de la biodiversité.

Cinq missions principales

Regroupant les collaborateurs issus des deux grands établissements et reprenant leurs sources de financement (340 millions d'euros de budget), ce nouvel établissement exercera cinq missions :

1. La contribution à l'exercice de la police administrative et

judiciaire relative à l'eau, aux espaces naturels, aux espèces, à la chasse et à la pêche, à la police sanitaire en lien avec la faune sauvage ;

2. La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux, leurs fonctionnalités et usages, les risques sanitaires en lien avec la faune sauvage, et l'expertise en matière de gestion adaptative des espèces ;
3. L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité ;
4. La gestion des espaces naturels et l'appui à leur gestion ;
5. La mobilisation de la société civile et des acteurs économiques sur les enjeux de la biodiversité.

LA DÉCLINAISON RÉGIONALE

L'OFB poursuivra les coopérations engagées par l'AFB avec les collectivités territoriales dans le cadre des agences régionales de la biodiversité. En Occitanie, l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) réunit au sein de son conseil d'administration des services de l'État et établissements publics, des acteurs socio-professionnels, des scientifiques et des collectivités dont celles des chasseurs et des pêcheurs.



DE NOUVELLES ATTRIBUTIONS POUR LES FÉDÉRATIONS

La création de l'Office Français de la Biodiversité s'accompagne notamment du transfert de la mission de délivrance des autorisations de chasser accompagné aux fédérations de chasseurs et de la mise en place d'un suivi en temps réel du fichier central des permis de chasser, afin de renforcer la connaissance et le suivi des détenteurs d'armes.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'ONCFS

Il a été validé le 1^{er} juin 2019 par le Ministre de l'Écologie et le Ministre de l'Agriculture pour la période 2019-2020. Ce contrat s'inscrit donc dans le contexte de fusion de l'ONCFS avec l'AFB.

La sphère publique de l'environnement a été profondément modifiée le 1^{er} janvier 2017 par la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB), issue du regroupement de l'Office national de l'eau et de milieux aquatiques (ONEMA), de l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) et de Parcs nationaux de France (PNF).

La création d'un nouvel établissement public à l'horizon 2020, regroupant entre autres les missions actuellement dévolues à l'ONCFS et à l'AFB, viendra parachever la réforme des structures dédiées à la mise en œuvre des politiques publiques de gestion et de préservation de la nature et de la biodiversité.

De par ses compétences scientifiques, techniques et juridiques en matière de biodiversité, son implantation au cœur des territoires et des liens qu'il a su tisser tout au long de son histoire avec de nombreux acteurs de l'environnement et de la ruralité, l'ONCFS est un établissement public majeur de la sphère publique de l'environnement en France.

Il est en mesure d'agir, dans le respect des missions qui lui sont dévolues, à la fois :

- ▶ en appui à l'État dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions stratégiques liées aux politiques publiques en matière de préservation de la nature et de la biodiversité ;
- ▶ en tant qu'opérateur de terrain pour veiller au respect des réglementations environnementales ;
- ▶ en tant qu'établissement reconnu pour la qualité de son expertise en matière de conservation, de restauration et de gestion de la faune sauvage et de ses habitats ;
- ▶ en tant qu'opérateur responsable, œuvrant avec un souci permanent de rationalisation de son fonctionnement pour répondre aux objectifs qui lui sont assignés avec des moyens humains et budgétaires toujours plus contraints.

Les axes stratégiques

Le présent contrat d'objectifs découle de ce constat et s'organise autour de 4 axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en 23 objectifs.

L'axe 1 détaille les actions stratégiques mises en œuvre par l'établissement pour le compte et sous le contrôle



La montée en puissance des enjeux économiques liés à la faune sauvage est probablement le principal défi à relever dans ce contexte de fusion de l'ONCFS et de l'AFB.

de l'État dans le domaine environnemental. Elles s'appuient pour la plupart sur la complémentarité entre missions de police et missions scientifiques et techniques qui demeurent une spécificité et un atout de l'ONCFS.

Elles traitent à la fois de la gestion adaptative, de l'animation et du suivi de plans nationaux d'actions et de mesures de gestion d'espèces emblématiques, de la surveillance sanitaire de la faune sauvage, de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et de l'appui aux services de l'État dans l'élaboration de la norme. La valorisation du savoir-faire de l'établissement à l'international fait également partie intégrante de cet axe. Ces actions permettent de répondre pleinement aux orientations et aux priorités définies au niveau européen et au niveau national en matière de biodiversité.

L'axe 2 détaille les missions de police de l'environnement et de police sanitaire qui seront mises en œuvre par les agents commissionnés et assermentés de l'établissement dans les territoires, seuls ou en partenariat

avec d'autres services chargés de missions de police. Ces actions déclinent les priorités définies dans le plan national biodiversité.

La lutte contre les atteintes aux habitats et aux espèces, la réduction des conflits d'usage en milieu rural et l'application de la réglementation sanitaire en matière de faune sauvage sont considérées comme des priorités.

Toutes ces missions tiennent naturellement compte des nouvelles prérogatives des inspecteurs de l'environnement définies par l'ordonnance de 2012 ainsi que par la réforme du Code rural et de la pêche maritime en matière sanitaire en 2015. La préparation des plans de

contrôles annuels tiendra compte des objectifs définis par le présent axe du contrat d'objectifs. La délivrance et le suivi des porteurs d'un permis de chasser font partie intégrante de cet axe.

Un accent particulier sera enfin mis sur la communication autour des activités de police afin de renforcer la sensibilisation à la fois des usagers et des magistrats des parquets.

Les contentieux européens feront désormais l'objet d'un suivi particulier permettant de répondre aux attentes des tutelles.

DES INVESTIGATIONS FACILITÉES

Les inspecteurs de l'environnement pourront désormais se transporter sur l'ensemble du territoire national afin de poursuivre leurs opérations de recherche et de constatation d'infractions, après information du parquet compétent localement. Cette nouvelle possibilité sera de nature à faciliter leurs investigations.

Les agents de l'OFB pourront se voir attribuer, comme des services de police, de la gendarmerie et de la douane, pour les besoins de leurs enquêtes, certains biens confisqués, tels que des véhicules, armes, bateaux, etc.

À ces mesures s'ajoutent également les nouvelles dispositions de l'article 390-1 du code de procédure pénale modifié par la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019, permettant désormais aux inspecteurs de l'environnement de délivrer, sur instruction du procureur de la République, des convocations devant le tribunal correctionnel. Ainsi, les inspecteurs pourront mener à bien leurs enquêtes, de bout en bout, de manière autonome.

L'axe 3 est consacré aux missions d'expertise, de recherche et d'expérimentation sur la faune sauvage et ses habitats. La définition de pratiques de gestion favorables à la petite faune de plaine et de montagne, l'anticipation des dommages aux cultures et aux peuplements forestiers et la connaissance des espèces animales présentes en Outre-mer sont considérées comme prioritaires et bénéficieront d'une approche pluridisciplinaire en lien avec d'autres partenaires concernés.

Une attention particulière sera portée à la prise en compte des impacts du dérèglement climatique dans les programmes de recherche mis en œuvre. La diffusion des connaissances ainsi acquises sera réalisée par une démarche de "preuve par l'exemple" via un réseau de territoires pilotes gérés par l'établissement, par des publications scientifiques mais également par des publications vulgarisées ainsi que par une contribution de l'ONCFS au système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

L'axe 4 est dédié aux missions de soutien qui seront prioritairement orientées vers la réparation de la création d'un nouvel établissement public dédié à l'environnement mais également vers la modernisation de l'établissement, dans la continuité des projets initiés lors du précédent contrat d'objectifs.



Ce contrat d'objectifs et de performance est disponible dans son intégralité sur le site internet www.oncfs.gouv.fr

Vers une réforme du système d'indemnisation des dégâts

Une Assemblée Générale exceptionnelle de la Fédération Nationale des Chasseurs s'est tenue sur ce sujet en octobre dernier.

Cette AG à laquelle participait le Président Gaillard, sa directrice Frédérique Longodardi et le Vice Président Francis Barthès (Président de la commission fédérale grand gibier) a été rythmée par les interventions de Didier Guillaume Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Emmanuelle Wargon Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, Alain Péréa Député de l'Aude Président du Groupe Chasse et territoires à l'Assemblée nationale, Christiane Lambert Présidente de la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Maître Spinosi, avocat au Conseil d'État, Loïc Quellec vice-président des Jeunes Agriculteurs, Jean-Michel Granjon représentant de la Confédération Paysanne, Lydie Deneuille deuxième vice-présidente de la Coordination Rurale, et Pascal Ferey membre du bureau de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Un état des lieux établi et partagé

En introduction Willy Schraen Président de la FNC a rappelé : « l'indemnisation des dégâts représente une enveloppe de 80 millions d'euros par an payée intégralement par les seuls chasseurs, quand notamment 30 % des territoires sont pas ou peu chassés. Ce qui appelle une responsabilité financière élargie à d'autres acteurs ».

Un véritable état des lieux a été établi et partagé, en tenant compte de la diversité des situations. Les représentants des fédérations des chasseurs ont évalué la pertinence des outils actuels de gestion du sanglier et ont débattu des différentes pistes pour imaginer une réforme durable.

De son côté, le ministre Didier Guillaume a soutenu sans équivoque la nécessité d'une réforme : « la situation actuelle n'est pas tenable : c'est un énorme chantier que nous

devons réussir ensemble ». Le député Alain Péréa a précisé qu'il fallait « rationaliser, dialoguer et agir ».



Willy Schraen Président de la FNC : « cette réforme ambitieuse est nécessaire, elle doit permettre de maintenir un système de financement viable pour tous ».

Pour la Présidente de la FNSEA Christiane Lambert, « il n'est pas envisageable d'imaginer une ruralité vivante sans un partenariat durable entre agriculteurs et chasseurs. Nous sommes les meilleurs alliés de la ruralité. » Et Pascal Ferey de préciser : « il est possible de construire un certain nombre de sujets communs pour défendre les territoires. »

La Secrétaire d'État Emmanuelle Wargon a conclu sur « la nécessité de trouver ensemble des solutions, le statut quo n'est plus envisageable. Nous sommes en soutien du monde de la chasse et des agriculteurs. Il nous faut avancer dans un respect mutuel ».

LES FÉDÉRATIONS ATTENDENT CETTE RÉFORME

Par des votes de résolutions, les présidents de fédérations ont apporté un soutien franc et massif (98 %) pour donner mandat au bureau et au Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs afin de réformer le système.

De plus, ils souhaitent conserver la mission de service public et obtenir une rémunération et/ou un cofinancement pour l'effectuer. Enfin 90 % des présidents de fédérations ont souhaité disposer d'une boîte à outils "sangliers" dans laquelle ils pourront utiliser de nouvelles mesures de gestion à leur initiative, en vue d'une réduction réelle et significative des populations de sangliers.



25 novembre 2019

Lettre ouverte aux chasseurs de France

Chers amis chasseurs,

C'est avec une grande colère que je m'adresse à tous les chasseurs de France à la suite des accidents mortels survenus depuis le début de la saison de chasse. Huit personnes ont perdu la vie.

Je tiens tout d'abord à présenter mes plus sincères condoléances aux familles des personnes qui ont perdu un proche dans ces accidents dramatiques. La semaine dernière, Madame la secrétaire d'état Emmanuelle Wargon m'a convoqué au ministère pour évoquer ce sujet. A la suite de cet entretien, un courrier m'a été adressé me demandant d'agir auprès de chacun d'entre vous sur la sécurité à la chasse.

La chasse est une pratique à risque comme d'autres activités le sont. Nous le savons tous, et c'est pourquoi chaque fédération départementale des chasseurs s'efforce de vous rappeler sans cesse les règles élémentaires de sécurité que nous devons mettre en pratique de façon systématique dès que nous chassons. Le risque zéro n'existe dans aucun domaine, mais après analyse de ces premiers accidents, il ressort qu'à chaque fois, ce sont bien des règles fondamentales de sécurité qui ont été totalement ignorées.

Ce constat est pour moi inacceptable !

Tirer sans identifier son gibier, ne pas respecter les angles de 30 degrés, se déplacer en file indienne avec une arme chargée, oublier de décharger son arme après la chasse, sont autant d'erreurs de pratique et de bon sens qui ne devraient pas arriver. Je demande à chaque président de société de chasse, d'ACCA, de chasse privée, mais aussi à l'ensemble des chasseurs qui pratiquent la chasse entre amis ou même seul, de relire les fondamentaux sécuritaires de notre pratique, en se disant que l'accident n'arrive pas toujours qu'aux autres.

Il en va de notre crédibilité comme de l'avenir de notre passion. Il n'y a pas de sanglier ou de faisan qui vaille la mort d'une personne, et aucun chasseur ne sera jamais ridicule de prudence pour ne pas avoir tiré !

Je demande aussi à chacun d'entre vous de mettre en retrait de vos chasses toute personne ayant une attitude contraire à une pratique totalement sécurisée.

Je demande donc à chacun de méditer ces quelques lignes avant chaque début de chasse, et de les diffuser largement pour que nous n'ayons plus à connaître de tels drames.

Amitiés en St Hubert

Willy SCHRAEN



www.chasseurdefrance.com

Association pour le développement de la chasse et de la faune sauvage
19, rue de la République - 33075 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 00 00 00 - Fax 05 57 00 00 00
www.chasseurdefrance.com

La chasse en bordure des routes

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique définit une classification des routes goudronnées ouvertes à la circulation publique afin de préciser la notion d'emprise.

La Fédération a défini deux types de routes goudronnées ouvertes à la circulation publique :

- ▶ Les routes à forts enjeux
- ▶ Les routes à faibles enjeux

Les routes à forts enjeux

Les routes goudronnées ouvertes à la circulation publique à forts enjeux sont les autoroutes (A9, A75, A709, A750), les nationales (N9, N109, N113) et les principales départementales.

Ces routes représentent des axes où la circulation de véhicules est importante.

Il est interdit de se poster sur l'emprise de ces routes avec une arme chargée et d'en faire usage. L'emprise correspond à la chaussée goudronnée, l'accotement, le fossé et le talus si présents.

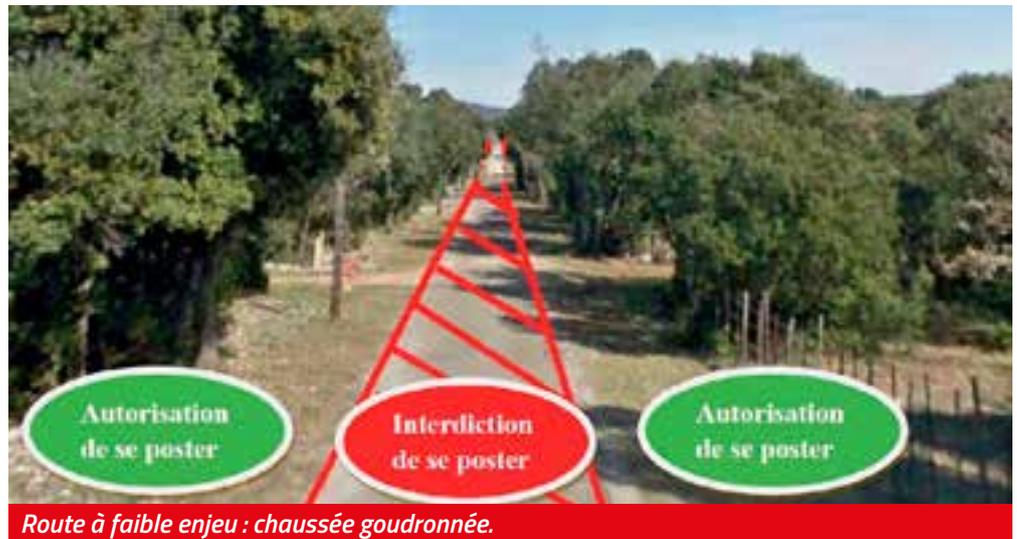
Les routes à faibles enjeux

Les routes à faibles enjeux sont toutes les routes goudronnées ouvertes à la circulation publique qui ne sont pas mentionnées et référencées dans les routes à forts enjeux. Ces routes ont un volume de circulation de véhicules très limité.

Sur ces routes, il est interdit de se poster sur la chaussée goudronnée avec une arme chargée et d'en faire usage. L'emprise correspond uniquement à la chaussée goudronnée.

Le détail de cette mesure réglementaire sur www.fdc34.com rubrique réglementation-SGDC

Le tir en direction des routes est interdit, quel que soit le type de route.



Avant chaque battue, il est impératif de baliser les accès à la chasse par des panneaux de signalisation (notre photo).



Le mouflon dans le Caroux Espinouse

Le 12 septembre dernier le mouflon était en vedette au hameau de Douch, charmant village classé au cœur de ce mythique massif du Caroux Espinouse. Un cortège de personnalités avait répondu présent à l'invitation de Jacques Mendes, Maire de Rosis.

Rassemblés devant la maison du mouflon qui fête sa dixième année d'ouverture, M Pouget Sous-Préfet de Béziers, Philippe Huppé Député, Kléber Mesquida Président du Conseil Départemental, Marie-Pierre Pons Vice-Présidente du Conseil Départemental, Béatrice Négrier Conseillère Régionale d'Occitanie, Christian Bilhac Président de l'association des Maires de l'Hérault, Robert Bousquet Président de la Communauté de Communes Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc, Daniel Vialelle Président du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, Anne-Marie Gresle Présidente du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Hérault, Nicolas Karr Directeur ONF Gard-Hérault, Max Allies représentant Jean-Pierre Gaillard Président de la Fédération des Chasseurs, Francis Cros Président de l'Union Régionale des Communes Forestières, Alain Aubagnac Président du GIEC du Caroux Espinouse, ainsi que de nombreux maires, étaient présents.



Un mouflon naturalisé a été mis à disposition par la Fédération dans la maison de Douch.



Max Allies, représentant la fédération des chasseurs, a fait l'historique de l'implantation du mouflon dans le massif du Caroux Espinouse.

La maison du mouflon : une vitrine au cœur du massif
Le Maire de Rosis, avec son humour habituel, s'est félicité du succès de la fréquentation de la maison du mouflon de Douch, située au cœur du massif, qui a pour objectif de faire découvrir au grand public le mouflon, animal emblématique du Caroux Espinouse.

Plusieurs milliers de visiteurs viennent chaque année visiter cette vitrine des hauts cantons de l'Hérault. Les divers financeurs de cette maison ont été remerciés, notamment le Président Gaillard pour la mise à disposition d'un mouflon naturalisé, apprécié par les nombreux visiteurs. Les interventions des différentes personnalités ont souligné la qualité de cette réalisation et de son utilité pédagogique.

Effectivement, ce massif bénéficie d'une notoriété qui va bien au-delà de notre département. Le mouflon y est pour beaucoup, tout comme les générations d'hommes

SAS Les Violettes

Les Violettes
34800 Lieuran Cabrières

Téléphone: 04 67 88 13 65
Portable : 06 14 76 60 18
06 14 76 50 91

Messagerie : elevage.lesviolettes@nordnet.fr

Prix dégressif

Livraison à la demande

Elevage de Gibier,
depuis 1995.

Perdrix rouge (certification Antagene)
Faisan de Colchide
5 Hectares de grandes volières



et de femmes qui se sont succédé et ont contribué aussi à la préservation et l'entretien de ce territoire d'exception.

La fréquentation touristique de ce massif est très importante, de nombreuses activités de plein air y sont pratiquées. Il est important que tous ces usagers de la nature mesurent le véritable sens du partage.

Dans un deuxième temps, avait lieu l'inauguration d'une statue en bronze symbolisant un mouflon male. Le maire de Rosis a fait l'historique de cette réalisation et a remercié la Communauté de Communes et la Fédération des Chasseurs de l'Hérault pour avoir largement contribué à cette réalisation. Max Allies a excusé le président et la directrice de la Fédération. Ces derniers avaient toutefois visité la maison du mouflon avec le Maire de Rosis le 7 juin dernier. Max Allies a indiqué les raisons pour lesquelles la Fédération des Chasseurs a toujours accompagné et soutenu les initiatives locales en faveur de l'espèce mouflon.



Certains intervenants ont relevé le rôle important des hommes dans ce massif. On ne peut qu'être d'accord avec cette affirmation, même si quelques intégristes pensent que l'homme n'est pas indispensable aux équilibres naturels.

Bref historique du mouflon dans le massif

Le 12 mars 1956, à l'initiative de trois hommes : Gilbert Massol Société de Protection de la Nature du Languedoc

Roussillon, M. Prioton Conservateur des Eaux et Forêts et Félix Mounis Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault, quatre mouflons (deux males et deux femelles) ont été lâchés non loin d'ici, au Pas de la Lauze. Ces animaux d'origine Corse étaient issus des parcs de

Cadarche et de Chambord. Cette espèce, qui s'est parfaitement adapté et développé dans ce massif, est qualifiée aujourd'hui de mouflon méditerranéen. Pendant de nombreuses années des animaux ont été capturés pour peupler de nombreux massifs. Depuis la saison 1973-1974, le mouflon est chassé ; à l'heure actuelle le plan de chasse est de l'ordre de 600 animaux qui sont prélevés chaque année. Le mouflon est un atout important du développement économique de ce territoire.

Pour citer quelques exemples :

- ▶ le tourisme cynégétique qui permet d'accueillir de nombreux chasseurs de France et de l'étranger de septembre à février ;
- ▶ tous les amoureux de la nature qui viennent arpenter ce massif pour ses paysages mais aussi pour avoir le bonheur de rencontrer cet animal ;
- ▶ cette figure emblématique que l'on voit sur les dépliants et divers produits du massif ;
- ▶ cette espèce qui permet à notre massif d'avoir une notoriété internationale ;
- ▶ les études scientifiques menées depuis 40 ans sur l'espèce mouflon en font un territoire de référence à l'échelle internationale, les travaux menés par l'ONCFS sur les animaux permettent d'avoir un suivi de l'état sanitaire du cheptel.

PERSPECTIVES

« Soyons prudents sur l'avenir du mouflon, prévient Max Allies, l'évolution du biotope est loin de lui être favorable, il a tendance à coloniser des secteurs loin du cœur du massif où l'on rencontre des problèmes d'équilibre agro-sylvo-cynégétique qui entraînent parfois des situations conflictuelles ».

Autre élément nouveau : la présence du loup qui a déjà des conséquences sur la prédation et l'effet de dérangement des animaux. A cela s'ajoute le problème de la prédation par la divagation des chiens.

Comme plusieurs personnalités l'ont évoqué : « faisons confiance à la sagesse des hommes pour que le mouflon ait encore un bel avenir dans ce massif du Caroux-Espinouse ».

Il revint au Sous-Préfet de Béziers de conclure cette matinée d'inauguration, qui indiqua suivre avec le plus grand intérêt les attentes des élus de ce territoire sur lequel il se rend toujours avec autant de plaisir.

ÉDUCATION - DÉBOURRAGE - DRESSAGE DE CHIENS D'ARRÊT

FRANCIS MAUDET

7 fois Champion du Monde

12 fois Champion d'Europe

23 fois vainqueur de la Coupe de France

Mail

francis.maudet2@orange.fr

Téléphone

06 82 79 80 29

CAZOULS-LÈS-BÉZIERS

34 370

SIRET : 781 670 997 00050

Chasseurs et randonneurs sur les mêmes chemins



Le 6 octobre dernier, c'était pour les chasseurs l'ouverture des vignes, mais pas que... Certains nemrods avaient troqué fusils et chiens pour participer à la 38^e fête départementale de la randonnée pédestre à Saint-Gervais-sur-Mare.



Cette journée de partage dans le massif du Caroux-Espinouse a donné lieu à de nombreux échanges entre les chasseurs de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Hérault (ADCGG34) présidée par Joël Roux et les randonneurs, regroupés sous l'égide du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault présidé par Anne-Marie Gresle, lequel est affilié à la Fédération Française de Randonnée.

La nature en partage

La présence des chasseurs à cette journée départementale de la randonnée pédestre a permis aux uns et aux autres de tisser des liens et d'élaborer des partenariats qui ont comme point commun le partage de la nature.

Lors de cette journée, l'ADCGG34 a tenu, à la demande des randonneurs, un stand à Saint-Gervais-sur-Mare. Stand humoristique s'il en est, puisque les chasseurs se moquaient d'eux-mêmes ; mais stand très visité qui a permis d'échanger sur la pratique de la chasse.

Et c'est en tenue réglementaire de sécurité que les chasseurs ont participé à un itinéraire de randonnée. Un moment rare où ils ont eu l'occasion d'expliquer à leurs détracteurs le bien fondé de la chasse comme moyen de réguler les populations de gibiers.

Crédit photos Pierre Périé



SOLIDARITÉ AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE DE L'HÉRAULT

Avec le concours financier de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault, il a été remis à la banque alimentaire 400 kg de pâtes pour la confection de repas cet hiver. Par ce geste, la FDC34 et l'ADCGG34 prouvent que les chasseurs ont du cœur.



Inauguration à la Fédération de Pêche de l'Hérault

Dans le village d'Octon, en bordure du lac du Salagou, la Fédération de Pêche de l'Hérault a inauguré la rénovation complète de son siège social.

À l'origine, ces locaux des pêcheurs de l'Hérault avait été acheté par son Président de l'époque Olivier Ducret, qui y avait installé la Fédération de Pêche, le Club Halieutique et le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), instance nationale qui fut dissoute en 2007, remplacée par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).



Lors de la visite du siège des pêcheurs rénové à Octon, on notait autour du Président fédéral Gilles Grégoire et de son équipe la présence des représentants des collectivités territoriales (Métropole de Montpellier, Conseil Départemental, Conseil Régional), de la Fédération des Chasseurs ainsi que les représentants des AAPPMA de l'Hérault.

Cette bâtisse vétuste vient d'être entièrement rénovée, avec le soutien de la Fédération Nationale de Pêche, du Conseil Départemental de l'Hérault et du Conseil Régional d'Occitanie.

Dans son discours, le Président Grégoire n'a pas manqué de souligner « la création pour la circonstance d'un emploi en la personne de Thierry Delmas, qui a su concilier son emploi du temps entre les sorties garderie, les pêches électriques et les travaux de démolitions, pose de placo, plomberie, et peintures.

L'inauguration de ces locaux flambants neufs s'est tenue dernièrement en présence de nombreuses personnalités. La grande famille des pêcheurs avait associé à cette inauguration celle des chasseurs, qui étaient représentés par le Président Fédéral Jean-Pierre Gaillard, le vice Président Francis Barthès et le Secrétaire Robert Contreras.

LA FÉDÉRATION DE PÊCHE DE L'HÉRAULT

Chargée, de par la loi, de missions d'intérêt général, la Fédération Départementale de Pêche, présidée par Gilles Grégoire, a le caractère d'un établissement d'utilité publique.

Elle regroupe les 30 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du département (AAPPMA).

La fédération a pour mission le développement durable et la promotion de la pêche de loisir ; et la protection, la mise en valeur et la surveillance des milieux aquatiques.

Elevage des Chataigniers

Le spécialiste français du lapin de garenne

Faites un essai
Vérifiez notre qualité
Testez notre service de livraison
Et vous jugerez de la différence !

Tel : 06.82.28.12.19
www.elevagedeschataigniers.fr

Un record de bécasses baguées la saison dernière



Selon le réseau national bécasse, 7661 bécasses ont été baguées en France entre octobre 2018 et mai 2019, dont 103 dans l'Hérault. Un record !

Comparé à la saison passée, ce sont au plan national 1 300 oiseaux de plus. Le nombre d'oiseaux bagués s'explique par le fait que 2018-19 fût une très bonne saison, malgré un démarrage très calme en octobre. Il a fallu attendre début novembre pour que l'activité du Réseau Bécasse démarre réellement.

à compenser les prélèvements par la chasse et d'autres non.

Compte-tenu du bon état de santé de la population hivernant en France et des bonnes conditions de reproduction 2019, la saison 2019-20 a débutée sous les meilleurs augures. Mais comme chaque

année, ce sont les conditions climatiques qui vont être les plus déterminantes sur l'arrivée et le stationnement des migratrices.

En l'absence de froid marqué au nord et à l'est de l'Europe, les bécasses risquent de traîner en route.

Grâce aux bonnes conditions hydriques, les départements du Sud ont accueilli plus d'oiseaux qu'en 2017-18. Ainsi, dans l'Hérault, il a été procédé à 103 baguages alors que la saison précédente seulement 50 baguages avaient été comptabilisés dans notre département.

Perspectives

La saison 2019-20 est une année de changement puisque l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) va fusionner avec l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) pour devenir l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Il est probable que certaines missions de ce nouvel établissement évoluent. La mise en place de la gestion adaptative assure cependant une place centrale aux études et recherches sur les espèces migratrices.

La Bécasse des bois est le limicole le plus prélevé en Europe mais contrairement à d'autres espèces, les effectifs se maintiennent. Des mesures de gestion sont maintenant appliquées dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest et cela participe certainement au bon état de santé des populations. C'est donc un cas d'étude particulièrement intéressant dans le cadre de la gestion adaptative et un bon témoin pour comprendre pourquoi certaines espèces arrivent

Soirée Lecture d'ailes

Vendredi 31 janvier

Le Club National des Bécassiers a le plaisir de vous inviter à une soirée « lecture d'ailes » **le Vendredi 31 janvier à partir de 18h30.**

Cette soirée aura lieu dans les locaux de la **Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault**, 11 rue Robert Schuman, à **Saint Jean de Védas** et sera suivie par la projection d'un film sur la vie et les mœurs de la bécasse des bois.

Cette soirée se terminera par le verre de l'amitié autour de la galette des rois.

Pour participer à cette soirée, il est obligatoire de s'inscrire avant le 27 janvier auprès du CNB :

07.89.36.05.05



**CLUB NATIONAL
DES BECASSIERS**



Le rapport Bécassines saison 2018-2019

En participant à la récolte d'ailes, la fédération s'implique dans ce suivi, réalisé chaque année par le CICB en partenariat avec l'ONCFS et la FNC.



Crédit photo Patrick Bouchez

Le rapport technique de la saison 2018-2019 sur le suivi des populations de Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et Bécassine sourde (*Limnocryptes minimus*) faisant escale ou hivernant en France fait ressortir un échantillonnage de plus en plus important chaque année d'ailes récoltées par les chasseurs. L'analyse de ces plumages n'en est que plus fiable.

Bécassine des Marais

L'analyse des plumages de Bécassine des marais fait ressortir un déficit marqué en juvéniles. Plusieurs éléments suggèrent que ce déficit

observé parmi les plumages retournés résulte d'un plus faible succès reproducteur en 2018. L'application du modèle de dynamique de populations sur cette espèce (Péron *et al.* 2013) montre que cette proportion de juvéniles n'est pas suffisante pour assurer le renouvellement naturel de la population. Grâce aux différents suivis mis en place par le Réseau Bécassines, nous saurons rapidement si cette mauvaise année de reproduction aura des conséquences sur la population. Le suivi des effectifs nicheurs en Russie pourra notamment donner des éléments importants sur la situation.

Bécassine Sourde

L'analyse des plumages de Bécassine sourde récoltés au cours de la saison 2018/19 souligne encore une fois l'incroyable stabilité de cette espèce. Le pic d'abondance reste toujours centré sur la dernière quinzaine d'octobre, à plus ou moins 15 jours selon les années, et la proportion de juvéniles parmi les plumages collectés, se situe quasi-systématiquement autour de 65 %. Par contre, les effectifs prélevés sur les sites de référence montrent des fluctuations extrêmes, surtout ces dernières années.

LA GESTION ADAPTATIVE POUR ACCROÎTRE NOS CONNAISSANCES

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant d'arriver à une compréhension complète de la dynamique des populations de bécassines. L'implication des chasseurs dans les suivis réalisés sur ces espèces est fondamentale. Aucun autre usager de la nature n'a la capacité à fournir autant de données sur les bécassines.

La mise en place de la gestion adaptative doit être vue comme une opportunité pour accroître nos connaissances sur les bécassines et assurer un prélèvement durable. La première étape sera de connaître le tableau national annuellement. L'évolution interannuelle de ce tableau pourrait donner un nouvel indicateur pour le suivi des effectifs sur le territoire, en complément de ceux déjà en place. Les évolutions technologiques pourraient permettre la déclaration des prélèvements de bécassines, avec suffisamment de détails pour assurer des analyses pertinentes.

À quoi ressemblera la chasse dans 20 ans ?

Pour tenter de répondre à cette question, la Fondation François Sommer a réalisé une étude sur l'évolution de la chasse en France d'ici 2040.

Industriel et résistant français, François Sommer (1904-1973) s'est aussi profondément investi dans la chasse en fondant en 1950 l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG). La Fondation qui porte son nom, présidée par le veneur Philippe Dulac, vient de publier une étude qui pose les questions sur l'évolution de la chasse à l'horizon 2040.

Génération *baby-boom*, et après...

La première partie passe en revue tous les paramètres qui ont trait à l'environnement physique dans lequel on chasse. Elle évoque la question préoccupante du climat, explore les facteurs d'évolution des espaces (urbanisation, agriculture, forêts...) et s'interroge enfin sur la question cruciale et presque imprévisible des écosystèmes.

La seconde pose différentes questions en lien avec l'évolution de notre société. Le vieillissement de la population française, plus particulièrement celui des effectifs des générations du *baby-boom* (nées entre 1942 et 1965) se traduira de la même manière pour les pratiquants de la chasse.

En tendance, l'âge moyen des pratiquants continuera de croître fortement, même dans le cas d'un maintien du nombre des nouveaux permis de chasse, compte tenu de la pyramide des âges actuelle (en 2015, 48 % des chasseurs sont nés entre 1942 et 1965, source Étude BIPE / FNC).

De la "chasse au pays" au "tourisme cynégétique"

L'autre point majeur concerne la répartition de la population française sur le territoire, le phénomène urbain et ses incidences sur la socio-démographie des chasseurs. À l'horizon 2040, deux trajectoires sont vraisemblables :

- ▶ Soit l'essentiel des pratiquants de la chasse seront toujours des résidents de territoires ruraux ou de villes moyennes, et donc avec des effectifs en baisse rapide, un âge moyen plus élevé et des problèmes croissants pour la régulation des espèces, notamment des grands ongulés.
- ▶ Soit des habitants des systèmes urbains deviennent chasseurs, avec des modes de vie plus éloignés des écosystèmes, et des attentes en termes de pratiques plus diversifiées (court séjour, tourisme de chasse, plus grande mobilité...).

Reste que pour la "France des déserts", les politiques nationales seront importantes : envisagera-t-on leur évolution vers de grandes "réserves" de biodiversité ? Comment opérera-t-on la régulation des espèces demain dans ces grands espaces ? La baisse du nombre de chasseurs résidents posera inévitablement la question du développement du "tourisme chasse".



Source: Inra, 2014.

L'hyper ruralité ou la diagonale du vide concerne 250 bassins de vie.

Retrouvez l'intégralité de cette étude en ligne sur : www.fondationfrancoissommer.org

S'équiper Partager Voyager Rencontrer

LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS

**27 au 30 mars
2020**

PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE

▶ Autoroute A13 sortie N°11 /



Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 44



**Lapins purs sauvages
de reprise Espagne**

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@outlook.fr

Tél : 06.22.59.12.47

N°opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°FT2-117-40-115
N°agrément DDAF 30041



ARMURERIE DU STAND DE POUSSAN



Un nouveau concept mis en place début 2015

Les prestations de qualité, les connaissances techniques affirmées,
Les conseils avisés d'un armurier professionnel

Stephan BOYER

Des délais courts

Réparations de tous fusils, mises en conformité de vos armes (gratuit pour l'achat d'une arme)
Ventes, montages, réglages optiques toutes marques
Préréglage de vos carabines par laser, réglage par le professionnel ou le Tireur accompagné.
Fabrication et adaptation des crosses sur mesure.
Gamme la plus large d'armes de chasse neuves et occasion : fusils, express, carabines à verrou et semi-automatiques.

Vous pouvez essayer les fusils sur le Stand avant achat

Carabines : Blaser, Sauer, Winchester, Sabatti, Baldini, Tikka ...

Agent : Pierre Artisan Optiques toutes marques

Choix très complet des grandes marques de munitions pour la chasse des petits et grands gibiers : cartouches et balles

Marques cartouches : RIO, Mary Arm, TUNET, Clever ... notamment, - Balles : toutes marques

Dorénavant : Grand choix de vêtements de chasse - Chaussures de chasse

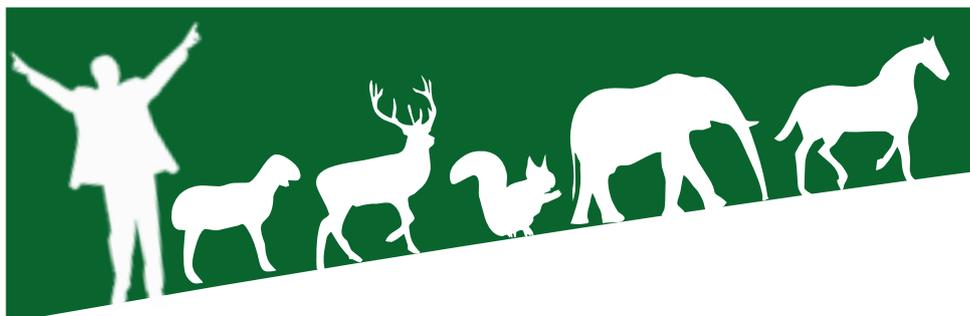
**Notre stand accueille toutes les épreuves du permis de chasser pour le département de l'Hérault
Initiation et perfectionnement au Tir de Chasse sur le Stand de Tir avec moniteur (sur demande)**

Tél : 04 67 53 78 51 - 04 67 78 25 33

Mail : standpoussan@orange.fr

Face aux dérives de la libération animale

Les chasseurs réagissent. La FNC s'est engagée dans le forum "Hommes Animaux et Société", qui dénonce les dérives des courants de pensées qui militent pour la cause animale.



HOMME
animaux &
SOCIÉTÉ

Le Forum de l'éthique humaniste

Depuis toujours, les hommes interagissent avec les animaux pour se nourrir, se vêtir, travailler la terre et les territoires, se divertir ou pour avoir de la compagnie. C'est sur cette interaction utilitaire mais respectueuse entre l'Homme et les animaux que se sont bâties la plupart des grandes civilisations. Au cours des dernières années, une nouvelle posture vis-à-vis des animaux a vu le jour, aux termes de laquelle toute utilisation des animaux serait moralement condamnable.

Profitant de l'hypersensibilisation de l'opinion publique pour la cause animale, cette nouvelle conception est portée par des mouvements militants radicaux. Ces derniers se revendiquent de la "libération animale" et remettent en cause

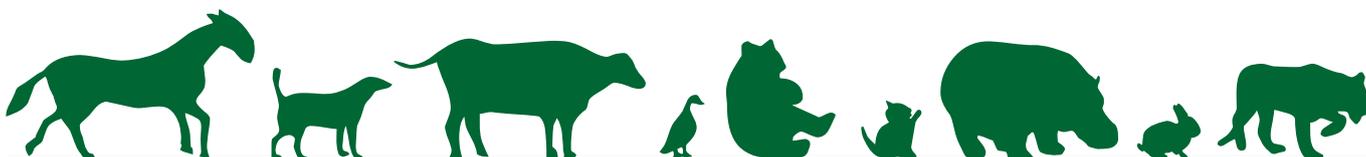
de nombreuses activités de loisir (depuis la chasse ou la pêche jusqu'à la simple possession d'animaux de compagnie) allant jusqu'à condamner toute forme de domestication et d'élevage, ce qui mettrait en péril la filière agroalimentaire et agricole.

La promotion des valeurs humanistes

"Homme Animaux et Société", le forum de l'éthique humaniste, conscient du danger que représente cette "philosophie animaliste" fondamentalement antihumaniste, est le lieu d'échanges et de dialogue entre acteurs publics et privés qui partagent une même ambition : promouvoir une vision humaniste de la relation entre l'Homme et les animaux, en réunissant tous ceux qui souhaitent débattre de ce lien

qui structure les sociétés depuis des millénaires.

La Fédération Nationale des Chasseurs a signé les engagements qui figurent dans le manifeste de ce forum, qui est présidé par le professeur en médecine vétérinaire Bernard Denis, Président de la société d'ethnozootecnie, et qui regroupe des parlementaires, des philosophes, des journalistes et des représentants d'organismes victimes des excès de ces mouvements extrémistes (éleveurs, agriculteurs, centrale canine, représentants du monde du cheval etc.). Selon les membres de ce forum, il est possible d'avoir une défense des animaux qui soit humaniste.



UN COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le Forum prend des positions dans la sphère publique au travers de son comité scientifique, il donne la parole à des philosophes, des vétérinaires, des anthropologues, des sociologues, des économistes, des nutritionnistes, des juristes... afin de proposer une vision réfléchie, juste et équilibrée de la place des animaux par rapport à l'être humain.

Le Forum promeut les valeurs humanistes qui assurent une vie commune harmonieuse entre les hommes et les animaux. Cette relation fait partie de l'histoire de l'humanité et de la vie de l'Homme. A l'inverse, l'animalisme (ou la "libération animale") propose in fine une société sans véritables interactions avec les animaux.

Le manifeste “Hommes Animaux et Société”

Prise en compte de l'évolution du statut de l'animal dans la législation nationale



La Fédération Nationale des Chasseurs est signataire de ce manifeste dont les membres s'engagent :

1. à rappeler que si les hommes sont biologiquement des animaux comme les autres ils sont dotés de facultés spécifiques, d'un esprit libre et responsable. La sensibilité nous est commune avec les animaux, mais la responsabilité est notre spécificité et notre identité ;
2. parler “des animaux” et non “de l'animal” car il existe une très grande diversité d'espèces terrestres et aquatiques avec lesquelles les relations ne peuvent être identiques ;
3. à promouvoir les bonnes pratiques en respectant les cinq libertés des animaux domestiques définies par l'Organisation internationale de la santé animale : absence de faim, de soif et de malnutrition ; absence de peur et de détresse ; absence de stress physique et thermique ; absence de douleur, de lésions et de maladie ; possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce ;
4. à désapprouver tout acte malveillant et délictueux considérant les animaux comme des êtres sensibles envers qui l'être humain a des obligations ;
5. à reconnaître le rôle central de l'Homme dans la défense de la biodiversité et la préservation du réseau trophique ;
6. à affirmer l'apport culturel et patrimonial de la relation que l'Homme a construit avec les animaux ;
7. à rappeler que les êtres humains sont omnivores et que les animaux contribuent à leur alimentation et leur nutrition ;
8. à tenir compte des données économiques et socioculturelles dans la recherche de solutions pour respecter le bien-être animal ;
9. reconnaître que l'apport des animaux dans la recherche scientifique permet d'améliorer la santé humaine ;
10. refuser toute dérive anthropomorphique ;
11. prôner des valeurs humanistes et un discours tolérant, en rappelant que les hommes ont besoin des animaux de même que de nombreuses espèces animales ont besoin des hommes.



**ELEVAGE DE GIBIERS
GAEC TARRAL**
www.elevage-tarral.fr

**LIEVRE DE FRANCE
LAPIN DE GARENNE**

**Lièvres repris en parcs de pré-lâchers.
Nos lièvres et lapins sont vaccinés
contre le VHD variant et le VHD.**

06 72 97 16 99

Puechagut 12300 ALMONT LES JUNIES contact@elevage-tarral.fr



Qui sont nos opposants ?

Welfarisme, animalisme, abolitionnisme, anti-spécisme, libération animale, véganisme, définitions des principaux courants de pensées qui militent pour la cause animale.

Le "welfarisme"

Le terme de "welfare" est le même que dans l'expression anglaise de "welfare state", "l'État – providence". Les "welfaristes" sont pour des réformes dans le domaine du "bien-être" des animaux. Pour eux, la moindre réforme en faveur de la situation des animaux – ne serait-ce que des cages plus grandes – est un pas en avant. C'est par la multiplication des réformes que la situation des animaux ira vers une condition "idéale."

L'animalisme

L'animalisme est un courant de l'éthique qui s'appuie sur les avancées de l'éthologie et qui défend les droits des animaux non-humains. Ce courant soutient que les animaux sont des êtres sensibles capables de souffrir, et par-là même dignes de considération morale de la part des êtres humains. L'animalisme peut être compris soit comme l'élargissement des valeurs humanistes à toutes les autres espèces animales capables de ressentir de la souffrance, soit comme une intégration de l'humanisme dans une doctrine morale plus globale, contestant la centralisation de la morale sur l'être humain adulte.

L'abolitionnisme

L'abolitionnisme considère toute forme d'élevage (y compris la domestication) comme une injuste exploitation des espèces animales. Les abolitionnistes ne sont pas d'accord avec les welfaristes, car à leurs yeux, l'oppression des animaux est du même type que l'esclavage. La seule revendication possible est donc l'abolition, car l'esclavage est inacceptable, à quelques degrés que ce soit.

L'anti-spécisme

Le terme d'anti-spécisme désigne en France le courant de pensée qui refuse la notion d'espèce et milite contre tout traitement différencié entre les humains et les animaux. Le mot "spécisme" (ou "espécisme" — speciesism en anglais) a été introduit par le philosophe Peter Singer. Il désigne une forme de discrimination concernant l'espèce, mise en parallèle avec toutes les formes de domination d'un groupe sur un autre (racisme, sexisme, etc.).

En pratique, selon l'antispécisme, le spécisme justifie l'exploitation et l'utilisation des animaux par les humains d'une façon qui ne serait pas considérée



Qui se cache derrière ces différents courants de libération de la cause animale ?

comme acceptable s'il s'agissait d'humains. Ainsi, selon l'antispécisme, le spécisme est une idéologie condamnable, et un "mouvement de libération animale" est nécessaire pour y mettre un terme.

La libération animale

La Libération animale est un livre du philosophe australien Peter Singer, paru en 1975. L'ouvrage est largement considéré comme une base philosophique primordiale pour les mouvements contemporains des droits des animaux.

Il s'agit également d'un mouvement proche de l'antispécisme (le logo du Front de Libération Animale – ou des animaux – est d'ailleurs un A cerclé). Elle revendique une culture positive, ouverte aux animaux visant à mettre un terme dans les différences de traitement entre hommes et animaux.

Véganisme

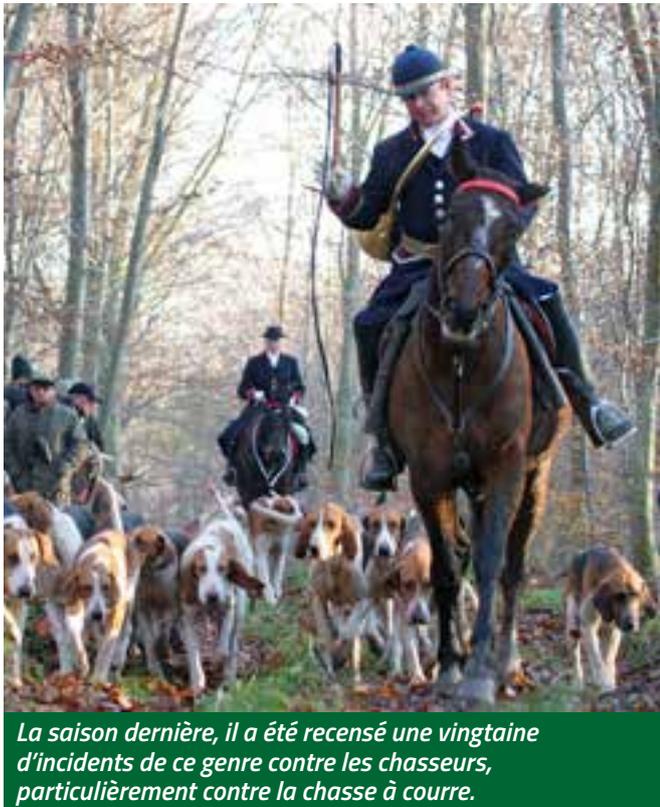
Le véganisme est un mode de vie consistant à ne consommer aucun produit issu des animaux ou de leur exploitation. L'adoption de ce mode de vie découle généralement d'une idéologie qui propose une redéfinition normative de ce que devraient être les relations des humains aux animaux. Ce mode de vie peut trouver son origine dans une action pour la défense des droits des animaux ou de l'antispécisme.

Le Sénat vote le délit d'entrave à la chasse

Cette proposition de loi déposée par le Président du groupe Chasse au Sénat Jean-Noël Cardoux a été votée le 1^{er} octobre dernier à une large majorité.

Ce texte, lorsqu'il sera voté à l'Assemblée Nationale, permettra de réprimer toutes les entraves à l'exercice des libertés dès lors que celles-ci sont autorisées par la loi. Il introduit dans la loi des sanctions beaucoup plus fortes contre tous les actes d'obstructions et d'intrusion, même s'il n'y a pas eu de dégradations.

Il permettra de sanctionner efficacement les entraves à l'exercice d'une activité économique, artisanale ou agri-



La saison dernière, il a été recensé une vingtaine d'incidents de ce genre contre les chasseurs, particulièrement contre la chasse à courre.



La fédération se félicite de l'engagement des sénateurs de l'Hérault sur ce dossier.

cole ainsi que les actes d'obstruction ayant pour effet d'empêcher le bon déroulement d'activités sportives et de loisirs exercées dans un cadre légal.

Cela concerne bien sûr la chasse, mais aussi toutes les activités agricoles qui subissent des actions d'obstruction, d'entrave, de menace ou de violence initiées par des groupes d'activistes anti-chasse, animalistes, végans et autres.

L'ONF POURSUIT DES ANTI-CHASSE EN JUSTICE

L'Office National des Forêts attaque 3 membres du collectif AVA (Abolissons la Vènerie Aujourd'hui) pour avoir fait entrave au droit de chasse.

Alors que les incidents se sont multipliés depuis l'ouverture entre chasseurs et antispécistes, l'ONF vient d'engager des poursuites contre 3 militants, devant le Tribunal de Grande Instance, pour avoir « violé de manière grave la propriété forestière de l'État ».

L'établissement public leur réclame 38 000 euros pour avoir troublé le bail de chasse passé entre l'ONF et deux sociétés du département de l'Oise, la Futaie des Amis et l'Equipage de Rivecourt.

« À partir du moment où les chasseurs ne peuvent plus jouir pleinement de leur bail, j'estime que les responsables de ces troubles doivent payer de leur poche », estime l'avocat de l'ONF.

L'an dernier, l'ONF avait déjà remboursé 10 000 euros aux chasseurs au titre du préjudice subi, une somme jugée bien inférieure au montant des baux, estiment les chasseurs, qui ont incité l'établissement public à se retourner contre les militants d'AVA.

Avec l'UNUCR, jusqu'au bout...

Trop peu d'appels pour rechercher le gibier blessé dans l'Hérault, déplore Joël Roux, délégué départemental de l'Union Nationale pour l'utilisation des chiens de Rouge (UNUCR). Pourtant les conducteurs, dont les noms et numéros de téléphone figurent à la fin du carnet de battue, sont très motivés, ils attendent vos appels. Cette liste vient de s'enrichir d'un nouveau conducteur en la personne de Jonathan Mourgues de Saint-Chinian (tél : 06 79 16 90 13) dont le chien a réussi l'épreuve UNUCR. « N'hésitez pas à nous appeler, vous ne nous dérangerez jamais, tout au contraire, nous nous ferons un plaisir de venir rechercher votre gibier blessé ».



Communes limitrophes

Il n'a échappé à personne que la validation départementale du permis de chasser ne donne plus accès à l'exercice de la chasse sur les communes limitrophes du département de validation. La seule possibilité qui demeure consiste à permettre au chasseur de conserver la validité de son permis départemental pour le territoire de chasse détenu par un même détenteur pour la partie contigüe située dans le département limitrophe, autrement dit sur un même territoire de chasse d'un seul tenant à cheval sur deux départements.

Piégeage

La huitième saison de piégeage du ragondin et du rat musqué sur l'étang de l'Or a été lancée dernièrement sur la base d'une convention entre le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) et la Fédération. Elle a donné lieu à la remise du matériel de régulation aux piégeurs.

À noter que depuis 2012, 9300 ragondins ou rats musqués ont été capturés sur les communes riveraines de l'étang de l'Or, avec un record de captures de 2705 prises sur la commune de Saint-Nazaire de Pézan.

Sanglier record à Montbazin

153 kilos, c'est le poids respectable de ce sanglier tué dans le courant du mois d'octobre à Montbazin, un secteur où les chasseurs de plusieurs villages environnants se regroupent pour organiser leurs battues. Merci au responsable de la diane de Poussan José Gonzalez qui nous a fait parvenir cette photo.



Nécrologie : décès de Raymond Pouget, responsable cynégétique d'envergure



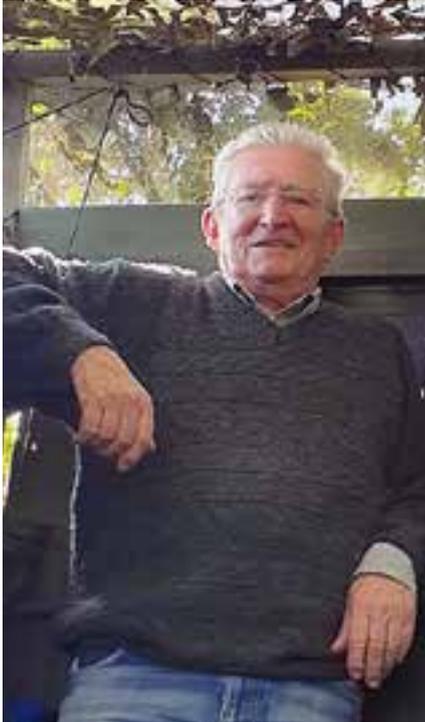
Le 24 octobre dernier, nous apprenions le décès de Raymond Pouget. Président durant 40 ans (1977-2007) de l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau (ANCGE), Président de 1985 à 1992 de l'Office National de la Chasse (ONC), Raymond Pouget marqua surtout son engagement cynégétique à l'international en créant l'Institut européen pour la gestion des oiseaux sauvages et de leurs habitats, plus connu sous l'acronyme OMPO, avec pour objectif d'étudier et de contribuer à la connaissance des oiseaux migrateurs sur l'ensemble de leur aire de distribution en Afrique-Eurasie, tout en s'assurant des possibilités de leur gestion et de leur exploitation durable.

Depuis 2001, OMPO est membre du Comité Technique de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et participe assidument, et avec une grande efficacité aux divers travaux de cet Accord.

A l'occasion de son décès, tous les responsables cynégétiques ont salué unanimement les qualités d'écoute, de synthèse, de vision et de ténacité de Raymond Pouget, alliées à de réelles capacités de négociation.

Jean Saint-Josse loin des sunlights

Disparu des radars politico-médiatiques, l'ex candidat des chasseurs à la présidence de la République en 2002 nous a accueillis chaleureusement dans sa palombière en Béarn.



Le Béarnais Jean Saint-Josse dans sa palombière.

« Planquez-vous, y a un vol qui se pointe ! » Dans la tour de gué qui surplombe sa palombière, Jean Saint-Josse alerte ses copains qui sont à l'étage inférieur, dans le poste à feu. L'un d'eux actionne aussitôt les mécaniques pour inciter les appelants à battre des ailes, l'autre libère les pigeons apprivoisés qui partent en circonvolutions autour de l'installation pour tenter d'attirer les belles bleues. Mais le vol passe, indifférent. « C'est comme ça depuis ce matin, y a rien à faire, quand ça veut pas, ça veut pas » grommelle Jean.

Un leader charismatique

Quarante ans ont passé depuis le « Serment de Pau » que Jean Saint-Josse avait proclamé sur une tribune le 6 mai 1979 devant plus de 10 000 chasseurs. Ce jour-là, tous les manifestants s'étaient élevés contre la Directive européenne

79-409 qui venait tout juste d'être ratifiée et qui allait devenir une arme redoutable contre la chasse des oiseaux migrateurs.

Dix ans plus tard, en 1989, Jean Saint-Josse sera un des pères fondateurs du mouvement CPNT. Il sera ensuite élu conseiller régional d'Aquitaine en 1992 et réélu en 1998, année où il remplacera André Goustat à la Présidence de CPNT.

En 1999, il conduira avec succès une liste nationale CPNT aux élections européennes assurant avec 6,77 % des voix, l'élection de 6 députés européens chasseurs au Parlement de Strasbourg.

Candidat à la Présidence de la République

La notoriété de Jean Saint-Josse atteindra son apogée en 2002, lorsqu'il se portera candidat à la Présidence de la République, rassemblant sur son nom 1 204 923 voix, soit 4,23 % des suffrages.

Au-delà de la performance, chacun retiendra le charisme du Béarnais et sa faculté à subjuguer les foules, comme à Palavas où il

avait débuté sa campagne dans la Salle Bleue devant 6 000 chasseurs. « Du jamais vu » selon le maire Christian Jeanjean.

Ce jour-là, Jean Saint-Josse se révélera au pupitre comme un véritable tribun, doublé d'un homme de contact. « Candidat, c'est un métier manuel, j'aime serrer des pognes après mes réunions », confessait-il.

En 2008, Jean Saint-Josse quittera la présidence de CPNT et mettra un terme définitif à sa carrière politique.

« Quand il a fallu se lever, j'y suis allé, mais aujourd'hui, j'ai les copains, la pétanque ».

Et la palombière, pourrait-il ajouter, son Olympe. Naguère, il en était descendu pour prononcer l'Oracle sur la défense de la chasse, aujourd'hui le béarnais est rentré définitivement dans l'Histoire de la Chasse avec un grand C.

« Désormais, les temps ont changé, confesse-t-il, je vais continuer à garder le silence... ».



Saint-Josse en campagne électorale, c'était quelque chose !

Les résultats des rencontres Saint-Hubert à Montagnac



Vingt deux participants répartis en six catégories pour cette sélection départementale qui a tenu toutes ses promesses. En totalisant 88 points, Pauline Pons et son Epagneul Breton réalise le meilleur score de la journée.

Les rencontres Saint-Hubert sont des épreuves de chasse pratique destinées aux chasseurs et chasseuses avec chiens d'arrêt ou spaniel. Elles s'adressent au couple "chasseur/chien", où chacun y est apprécié individuellement et conjointement. À ne pas confondre avec le field trial qui est une épreuve de sélection canine qui ne juge que le comportement du chien. Le chasseur qui se présente avec son chien dans les rencontres Saint Hubert doit avant tout avoir un esprit sportif et respecter des règles de prudence et de bienséance.



Le chasseur qui se présente avec son chien dans les rencontres Saint Hubert doit avant tout avoir un esprit sportif et respecter des règles de prudence et de bienséance.



La nouvelle présidente de l'ACF34 Pauline Pons lauréate en série chasserresse.

À Montagnac, 22 concurrents, dont 4 chasseresses, se sont mesurés dans différentes catégories, chacun sur un parcours de chasse de vingt minutes. Le jury des examinateurs, composé de messieurs Aussel, Heureude, Vessière, Tardi, et Gati a sélectionné les meilleurs de chaque catégorie qui ont été sélectionnés pour la finale régionale qui a eu lieu à Villeneuve-lès-Maguelonne et que nous rapporterons dans notre prochain numéro.



Les officiels lors de la remise des prix.

LES LAURÉATS PAR SÉRIE

- ▶ Catégorie chasserresse : Pauline Pons avec Jack (épagneul breton)
- ▶ Catégorie chasserresse/trialisante : Corinne Schimtt avec Flamme de la petite Vareize (setter)
- ▶ Catégorie chasseur/chien d'arrêt : Azéma Julien avec Enjoy du Gourg d'Enfer (Setter)
- ▶ Catégorie trialisant/chien d'arrêt : Pla Rémi avec H' Cup du Canal de Lunel (Epagneul Breton)
- ▶ Catégorie chasseur/spaniel : Balmez Franck avec Olympe du Val de Larcis (Springer)
- ▶ Catégorie trialisant/spaniel : Martinez Etienne avec Léo (cocker anglais)

Le calendrier 2020 des concours de meutes et brevets de chasse



Concours de meutes organisés par la FACCC

(Fédération des Associations de Chasseurs aux chiens Courants)

Date	Voie	Lieu	Responsable	Téléphone
18 janvier	Lapin	St Nazaire de Pézan	D.Carrière	06 07 55 02 06
1 ^{er} février	Lapin	Teyran	J-P. Amalou	06 80 48 32 44
8/9 février	Lièvre	Les Rives	J-P Agussol	06 12 77 59 71
29 février 1 ^{er} mars	Lièvre	Fraise/Agout	F.Fabre	06 73 98 00 30
28/29 mars	Sanglier	Les Rives	D. Agussol	06 82 45 65 48

Plus d'infos sur www.faccc.fr



Brevets de chasse organisés par la SCC

(Société Centrale Canine)

Date	Voie	Lieu	Responsable	Téléphone
11/12 janvier	Lapin	Grabels	P.de la Véga	06 64 64 35 39
23/24 janvier	Sanglier	La Vacquerie	M. Platret	03 85 96 29 58
25/26 janvier	Lapin	Teyran	R. Bel	04 67 69 57 84
22/23 février	Lapin	Pinet	A. Arnaud	06 88 34 11 31
29 février 1 ^{er} mars	Lapin	Grabels	A. Chacon	06 95 61 12 35
6 au 8 mars	Sanglier	Combailaux	N. Fabre	04 67 84 16 55
27 au 29 mars	Sanglier	Pardailhan/St Jean	L. Salvestre	06 15 91 39 10

Plus d'infos sur www.scc.asso.fr

LA LETTRE R POUR LES CHIOTS NÉS EN 2020

Conformément à l'Union nationale des livres généalogiques, les noms de chiots nés en 2020 devront commencer par la lettre R. Cette uniformisation permet de connaître l'année de naissance du chien, quelle que soit sa race. Voici quelques idées :

- ▶ **Mâles** : Rabbit, Racing, Radim, Rados, Radu, Raf, Raimu, Rainard, Rainbow, Rambert, Rambo, Ramon, Randal, Randi, Randolph, Rapha, Ratan, Raven, Ravi, Ray, Régis, Read, Reagan, Red, Reg, Régal, Reggae, Régin, Reinier, Reko, Renaud, Renzo, Rex, Rhett, Riad, Ricard, Richie, Rick, Riff, Rigby, Ringo, Rio, Rip, Risto, River, Rix, Robby, Rouky.
- ▶ **Femelles** : Rabbie, Rabia, Rachel, Racquel, Rachid, Rachyl, Rade, Rafale, Rafe, Rashmi, Raja, Rama, Ramsy, Rana, Rauha, Rauka, Ratie, Rava, Raya, Rayna, Rayka, Raza, Rebecca, Réda, Reha, Reine, Réva, Réza, Rézia, Rhona, Ria, Rica, Rice, Richelle, Rida, Rika, Rina, Rita, Riva, Rivka, Rodia, Roxie, Roxina, Roxanne, Romina, Romy, Rosie, Rune, Ryane.



Chasser aux chiens courants en toute légalité

La chasse aux chiens courants est soumise au droit commun lorsqu'il s'agit des périodes de chasse, du gibier et des modes de chasse. Elle doit respecter les arrêtés préfectoraux d'ouverture et de fermeture mais aussi certaines dispositions ministérielles.

Avec bon sens, le législateur a néanmoins établi des règles protectrices pour la chasse aux chiens courants dont l'intérêt manifeste est d'empêcher des procès-verbaux inutiles et des tensions avec les territoires de chasse voisins.

Le passage des chiens

Il est utile de citer l'article L. 422-15 (alinéa 3) du Code de l'environnement :

« Le passage des chiens courants sur des territoires bénéficiant du statut de réserve ou d'opposition au titre des 3° et 5° de l'article L. 422-10 ne peut être considéré comme chasse sur réserve ou chasse sur autrui, sauf si le chasseur a poussé les chiens à le faire ».

La portée pratique de ces dispositions est double : elle vise à exonérer le passage des chiens courants dans une réserve de chasse et de faune sauvage.

Sur le plan pénal, l'article R. 428-1 du Code de l'environnement établit une rédaction pour le moins compréhensive à l'égard de la chasse aux chiens courants. En effet, cet article est écrit comme suit :

« Peut ne pas être considéré comme une infraction le passage des chiens courants sur l'héritage d'autrui, lorsque ces chiens sont à la suite d'un gibier lancé sur la propriété de leur maître, sauf l'action civile, s'il y a lieu, en cas de dommages. »

Comme on le voit, les circonstances seront donc appréciées par le tribunal en ce qui concerne l'action de chasse. S'il n'y a pas d'infraction de passage sur autrui, l'organisateur de la chasse peut néanmoins être poursuivi sur le plan de la responsabilité civile s'il apparaît que les chiens ont commis un dommage (atteintes aux cultures, ...).



Juridiquement, la chasse aux chiens courants est encadrée par différents articles du Code de l'Environnement.

LA CHASSE SUR AUTRUI

La chasse est un attribut du droit de propriété. Ce principe est consacré par le Code de l'environnement à l'article L. 422-1 du Code de l'environnement :

« Nul n'a la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit. »

Il n'y a donc pas de surprise à ce que l'infraction de chasse sur le terrain d'autrui soit sévèrement réprimée. C'est l'objet de l'article R. 428-1 du Code de l'Environnement :

« Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5° classe le fait de chasser sur le terrain d'autrui sans le consentement du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse... »

En vertu de l'article 131-13 du Code pénal, cette amende est de 1500 € au plus mais elle peut être portée à 3000 € en cas de récidive.

Plus d'info sur facc.fr rubrique "espace juridique"

CADEAUX DE NOËL FACCC



Revivez, faites découvrir ou partagez les moments exceptionnels de la fête des 30 ans de la FACCC à Moulins.

Offrez **une boîte de présentation avec la clé USB** contenant le film rétrospectif des 30 ans, la fanfare « La FACCC » ainsi que **plus de 5 000 photos** de haute qualité dans lesquelles certains d'entre vous se reconnaîtront.

PRIX : **20.00 € TTC** (port inclus)



OFFREZ DES CADEAUX DE NOËL ORIGINAUX ET PERSONNALISÉS

à partir d'extraits de ces photos en créant vous-même des posters, albums, calendriers, tasses, etc. avec les plus beaux clichés que vous aurez sélectionnés.



BON DE COMMANDE CLÉ(S) USB SPECIAL 30 ANS MOULINS

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél : E-mail :

1. Je souhaite recevoir CLÉ(S) USB Spécial 30 ans MOULINS.

2. Je joins le règlement correspondant par chèque bancaire à l'ordre de FACCC :

..... X 20.00 € TTC (port inclus) = €

À commander à

**Secrétariat national FACCC
22 Rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD**

Notre sélection de livres

Nos chiens de chasse

Depuis que l'homme chasse, le chien le côtoie. Mieux, il précède ses pas dans la nature pour déceler la présence du gibier, le forcer à se montrer, le poursuivre et le rechercher lorsqu'il est blessé. Au fil d'une sélection, qui a consisté durant des millions d'années à choisir les reproducteurs en fonction de leurs performances, les races de chasse offrent à présent un panel presque sans limites de mérites.

Dans ce beau livre, le journaliste cynégétique Claude Rossignol présente l'histoire du chien de chasse, la création du monde cynophile, et les 25 races les plus emblématiques en France.

140 pages richement illustrées. Prix 29,90 € + frais de port. www.editions-sudouest.com



Comment valoriser sa venaison

Cet ouvrage explique en détail comment valoriser sa venaison jusqu'à l'assiette avec un maximum d'hygiène. Il décrit, avec photos et dessins explicatifs, les différentes techniques de préparation, de conservation et les nombreuses possibilités de consommation de la viande de gibier.

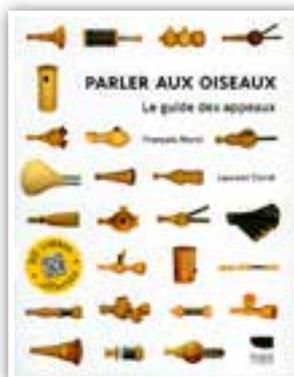
200 pages format 15 x 21. Prix : 20 € franco de port. Forma'Chas Production 5, Rue de la Croix – 57420 Pournoy-la-Grasse.



Parler aux oiseaux : le guide des appeaux

Dans la nature, le chant des oiseaux est omniprésent et nous invite souvent à l'écouter et pourquoi pas à l'imiter. Ce guide de François Morel et Laurent Corot donne les clés pour attirer, observer et chanter avec les oiseaux grâce à une description détaillée de l'utilisation des appeaux.

128 pages richement illustrées. Prix 14,90 €. Editions Delachaux et Niestlé.



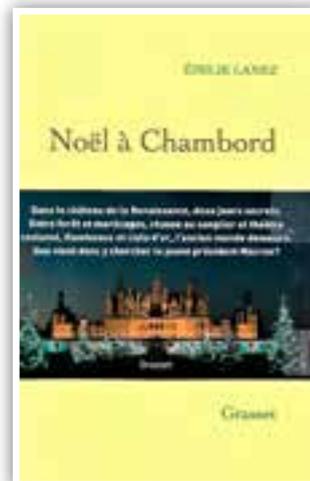
Noël à Chambord

Dans ce livre enquête, la journaliste Emilie Lanez raconte l'histoire de cette alliance conclue entre Emmanuel Macron et les chasseurs en 2017 au château de Chambord.

Pour fêter ses 40 ans, le jeune Président de la République se rend avec toute sa famille, le temps d'un week-end, au château de Chambord et y conclut, le 15 décembre 2017, quelques mois après son élection, une alliance politique avec le monde de la chasse, au grand dam de Nicolas Hulot.

L'auteure explique comment se sont déroulés les préparatifs de cette rencontre inédite. Aucun de ses prédécesseurs n'avait osé un tel geste à l'endroit des chasseurs. Bien qu'originnaire de Picardie, Emmanuel Macron n'a jamais chassé. Pas plus que ses prédécesseurs François Hollande, Nicolas Sarkozy ou même Jacques Chirac et François Mitterrand. Mais Emmanuel Macron a compris l'intérêt d'être "l'ami des chasseurs". En venant à Chambord rencontrer après une chasse le Président de la FNC Willy Schraen, il a fait au monde de la chasse un "cadeau royal".

141 pages. Prix 16 € aux éditions Grasset.



Gravure sur armes

Comment reconnaît-on un Purdey d'un Boss ou d'un Holland & Holland ? Grâce à sa gravure ! Et que regarde-t-on en premier sur un tel fusil ? Sa gravure... Sans gravure, nos armes de chasse, aussi belles soient-elles, ne seraient que de très beaux outils. Ce n'est qu'une fois ornées de scènes animalières, de feuilles d'acanthe, de fleurs qu'elles deviennent des œuvres d'art uniques, magnifiques et enchantées.

Journaliste cynégétique spécialiste des armes, Laurent Bedu nous fait découvrir son ouvrage.

432 pages. Prix 89 €. <http://livres.laurent.bedu.us>



Nos grives en cocotte

Ingrédients pour 4 personnes

- ▶ 8 grives
- ▶ huile, sel, poivre, thym

Préparation

- ▶ plumez les grives et passez-les à la flamme
- ▶ videz-les et placez une gousse d'ail dans les entrailles
- ▶ bardez-les avec une tranche de lard fine et ficalez
- ▶ placez vos grives dans une cocotte en fonte sous un filet d'huile
- ▶ salez, poivrez et émiettez un peu de thym
- ▶ faites mijoter à feu doux une demi-heure
- ▶ servez accompagné d'un plat de cèpes

Bon appétit !



De nombreuses recettes de grives sont à découvrir sur ce site



Association Nationale
de Défense des Chasses
Traditionnelles à la Grive

www.chasse-grives.fr

Dans les archives de notre revue fédérale

Quelle était l'actualité cynégétique en 2003-2004 ? Pour le savoir, nous sommes allés revisiter les articles parus ces années là dans les numéros de notre revue "La Chasse dans l'Hérault".

DANS LE NUMÉRO 49 DE JANVIER 2003

Pose de la première pierre de l'actuel siège de la Fédération à Saint-Jean-de-Védas.

Ministre de l'Écologie du gouvernement Raffarin, Roselyne Bachelot demande à un haut fonctionnaire de lui établir un rapport sur les forces et les faiblesses des services publics

de l'Écologie, particulièrement des polices de la chasse et de la pêche.

Le Syndicat des Chasseurs et propriétaires de Villeveyrac a enregistré au printemps 2002 une densité record de 22,9 couples de perdrix rouge aux 100 hectares,

Une enquête BVA sur la presse cynégétique place notre titre en bonne position. 56 % de nos lecteurs trouvent "La Chasse dans l'Hérault" agréable et 43 % reconnaissent que notre titre contient des informations que l'on ne trouve nulle part ailleurs.

DANS LE NUMÉRO 50 D'AVRIL 2003

L'Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats oriente ses travaux en direction des espèces migratrices afin de permettre la validation définitive de la période de chasse du gibier d'eau.

La redevance "gibier d'eau" est supprimée à l'unanimité par le Sénat qui considère qu'elle n'avait plus lieu d'être, compte tenu de la réduction de la période de chasse.

Le groupe chasse à l'Assemblée Nationale est constitué. Tous les députés de l'Hérault y participent (Liberti, Mesquida, Cugnenc, Domergue, Grand, Jeanjean et Lecou).

DANS LE NUMÉRO 51 DE JUILLET 2003

Une nouvelle loi sur la chasse votée au parlement abroge le mercredi sans chasse.

L'Assemblée Générale de la Fédération qui se tient à Lodève est particulièrement revendicative, à quelques jours seulement de l'examen d'une nouvelle loi sur la chasse

qui doit venir corriger la loi Voynet de Juillet 2000.

Jean-Pierre Gaillard est élu Président de la Fédération. Ses premiers mots : « Les chasseurs de ce département peuvent compter sur moi, sur toute la force de mes convictions pour défendre

la chasse et la faire progresser dans le bon sens ».

La Fédération met en service un Carnet de Prélèvement consécutivement aux recommandations du premier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC).

DANS LE NUMÉRO 52 D'OCTOBRE 2003



Tête à tête Gaillard/Bachelot à Lunel.

Le nouveau Président de la Fédération Jean-Pierre Gaillard interpelle la ministre de l'Écologie Roselyne Bachelot de passage à Lunel : « Les chasseurs attendent de votre gouvernement qu'il mette la pression sur la Commission de Bruxelles pour que la directive Oiseaux soit dépoussiérée ».

La Fédération inaugure le nouveau centre de formation du permis de chasser à Poussan, en partenariat avec la Fédération Française de Tir.

La Fédération réalise une cartographie sur la fréquence des accidents routiers causés par le sanglier qui est remise au Conseil Général, qui apposera des panneaux de signalisation de traversée du gibier et de limitation de vitesse.

DANS LE NUMÉRO 53 DE JANVIER 2004

L'indemnisation des dégâts forestiers revient avec une loi sur les affaires rurales en préparation.

La Fédération organise les formations de piégeurs à Pailhès. Avec identification des espèces, catégorie de pièges et manipu-

lations qui débouchent sur un agrément obligatoire.

Conseiller Général CPNT du canton de Mèze, Christophe Morgo est aussi un spécialiste des courses d'ultra fond. Il n'hésite pas à s'aligner sur les 100 kilomètres de Millau. Il

finira deuxième cette année là sur 1165 coureurs au départ.

Le ministère de l'Écologie interdit l'utilisation du sonnaillon électronique en vertu de l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 1986 sur l'emploi d'émetteurs et de récepteurs radio-phoniques ou radiotéléphoniques.

DANS LE NUMÉRO 54 D'AVRIL 2004

15 800 sangliers prélevés durant la saison 2003-2004 et plus de 300 000 € de dégâts indemnisés.

La Diane Cressoise présidée par Jean Cros est à l'honneur pour son engagement concernant le nettoyage du territoire de la commune.

L'Association communale de chasse de Pomerols fête ses 80 ans en organisant une fête dans le village.

Serge Lepeltier succède à Roselyne Bachelot au Ministère de l'Écologie.

Il est accueilli fraîchement par les chasseurs qui s'interrogent : « que pouvons-nous attendre de ce nouveau ministre qui partage la passion de la plongée sous marine avec Nicols Hulot ? ».

Les chasseurs provençaux manifestent à Sault, dans le Vaucluse, pour le maintien des chasses traditionnelles. Ils reçoivent les soutiens des Présidents fédéraux de l'Hérault (Jean-Pierre Gaillard) et du Gard (Gilbert Bagnol).



Les chasses traditionnelles menacées.

DANS LE NUMÉRO 55 DE JUILLET 2004



La Fédération inaugure son nouveau siège social à Saint-Jean-de-Védas en présence de Charles-Henri

de Ponchalon Président de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Le congrès de la fédération se tient à Saint-Gély-du-Fesc, avec le renouvellement intégral du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration reconduira Jean-Pierre Gaillard à la présidence lors de sa première réunion, et réaffirmera son soutien aux travaux de l'Institut Méditerranéen

du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) qui font référence en matière de migration des turdidés.

Le Syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Montouliers présidé par Daniel Baraillé reçoit le premier prix du concours fédéral André Plagniol pour ses aménagements et la bonne gestion de son territoire de chasse.

DANS LE NUMÉRO 56 D'OCTOBRE 2004

L'école de chasse du Soulié, spécialisée dans la formation des chasseurs à la sécurité, tourne à plein régime, avec deux modules de formation : un pour les nouveaux chasseurs, un autre pour les Présidents de société, chefs de battue et chefs de ligne.

Gérard Allies, ancien guide de chasse dans le Caroux et spécialiste de la recherche au sang est tué le dimanche 29 août 2004 par un gros sanglier qu'il avait tiré le matin et qu'il recherchait l'après midi.

Une étude préconise d'interdire le plomb dans les munitions de chasse sur les zones humides au motif que les canards qui l'ingèrent peuvent être frappés de saturnisme, une maladie invalidante. L'interdiction deviendra effective en 2005.



LA RÉGION OCCITANIE S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

« La Région Occitanie accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Sa préservation est une de nos priorités. Pour cela, la Région finance les Parcs Naturels Régionaux et les Réserves Naturelles Régionales. La biodiversité est un patrimoine naturel que nous devons préserver. »

Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée